

FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

CANIN & CO

Référence	Désignation	Emballage					Produit
		Perturbateurs Endocriniens (PE) avérés ou présumés selon l'arrêté du 28 septembre 2023	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco-modulations)	
CC1002	Shampooing Anti-démangeaisons	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CC1004	Shampooing Purifiant	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CC1005	Hygiène des Yeux	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CC1006	Hygiène des Oreilles	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CC1007	Shampooing Anti-odeurs	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CC1008	Aliment complémentaire Intestins	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Non
CC1009	Huile de poisson pour chiens	Information non disponible	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Information non disponible
CC1010	Aliment complémentaire Articulations	Information non disponible	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non	Information non disponible